

110^{ème} rapide de la Ville de Montreuil
16 décembre 2022

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE :

Ce tournoi est organisé par l'Echiquier de la Ville de Montreuil le 16 décembre 2022.

Article 1 : DEROULEMENT DU TOURNOI.

A) Toute ronde, cadence : 12 min par joueur + 3s/coup.

B) Lieu des rencontres :

Centre Jean Lurçat à Montreuil. Accueil des joueurs à partir de 20h00

C) Règles du Jeu :

Les règles appliquées sont celles de la F.I.D.E approuvées par l'Assemblée Générale et applicables à partir du 1^{er} janvier 2018 (Ainsi que l'annexe A pour les parties rapides)

En particulier :

1) La chute du drapeau **est annoncée** par l'arbitre comme prévu dans le règlement.

2) Les Règles du Jeu Rapide s'appliquent (Article **A.4**) en particulier :

:
Le premier coup illégal achevé (lorsque le joueur a appuyé sur sa pendule) constaté par un arbitre amène une bonification de deux minutes à l'adversaire.

Le 2^{ème} coup illégal achevé constaté par un arbitre cause la perte de la partie (Sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

L'arbitre : Hugues MAUFFREY

Article 2 : APPARIEMENTS ET CLASSEMENTS.

A) Mode :

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme fédéral PAPI).

B) Système :

Suisse - règles C.04 F.I.D.E. - Handbook 95.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge :

1199 pour les seniors, juniors, cadets et minimes;

999 pour les pupilles et les benjamins;

799 pour les poussins et les petits poussins.

C) Classement :

Il s'effectue en fonction du nombre de point(s) de partie (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est obtenu par la confrontation direct, puis le nombre de victoire puis le Sonnenbom-Berger.

Article 3 : FORFAITS.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Deux forfaits consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E.

Le forfait sportif est déclaré douze minutes après l'heure du début officiel des parties.

Article 4 : PRIX.

Les prix ne sont pas cumulables.

Les prix sont remis s'il y a au moins 3 participants dans les catégories concernées.

NE POURRONT RECEVOIR UN PRIX QUE LES JOUEURS PRESENTS A LA REMISE DES PRIX

Article 5 : PORTABLES.

Ils doivent rester en position éteinte.

Toute sonnerie de portable (y compris alarme ou bip sonore !) d'un joueur sera sanctionnée par la perte de la partie.

Article 6 : ARBITRAGE.

Arbitre Principal : Hugues MAUFFREY,
Arbitre Fédéral Open2.

Arbitre adjoint : Alban LAUER, Arbitre Fédéral de club.

Article 7 : CONCLUSION.

Tous les Participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'organisatrice : Fabienne MAUFFREY